



UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



OFFICE DU BACCALAUREAT



LE DIRECTEUR

Dakar, le 24 octobre 2022

### **LISTE DES PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE CANDIDATURE AU BACCALAUREAT**

1. Formulaire dûment rempli et signé par le candidat. L'état d'aptitude physique doit y être certifié par l'Inspection médicale des écoles ;
2. Vignette de frais d'inscription (5000 F CFA à payer au trésor régional). En cas d'inscription aux épreuves facultatives, une vignette complémentaire de 1000 F CFA par épreuve est requise (à verser au trésor) ;
3. Coupon de frais de dossier (1000 F CFA, paiement à l'Office du Baccalauréat) ;
4. Acte d'état civil. Les photocopies et les bulletins de naissance ne sont pas acceptés ;
5. Photocopie du BFEM légalisée à la Police ou à la Gendarmerie pour les **candidats individuels** en 1<sup>ère</sup>

inscription. Seuls les diplômes obtenus en **2019** ou avant sont acceptés ;

**NB : Une dérogation** est possible (**BFEM 2020**) pour les **candidats individuels** présentés par les **structures d'entre aide** ou d'encadrement de candidats individuels telles que les ACAPES, ou les **établissements privés dans l'attente de leur arrêté de reconnaissance.**

6. Dernier relevé de notes de Baccalauréat pour les redoublants ;

**En cas d'absence d'une de ces pièces, la réception sera annulée et la clé ainsi que l'ensemble des dossiers seront restitués au responsable porteur.**